



Charles Ateba Eyene avait posé à un journaliste lors d'une émission la question de savoir :

" Comment fait-on dans ce pays pour être recruté à la SNI, CAMTEL, SNH, ARMP, SCDP, FEICOM, CAA,API,SONARA,ARTetc?"

Par David Eboutou

Les questions de cet illustre disparu demeurent.

Combien parmi nous se rappellent être déjà tombés sur des avis de recrutements dans les sociétés para publiques qui sont pourtant et paradoxalement toutes bondées de personnels?

La réalité est que les recrutements dans nos structures para publiques relèvent du para-normal.

Le personnel qu'on y retrouve est pour la plupart à l'image du Directeur Général de cette entreprise. Il n'est d'ailleurs pas rare de constater que la lingua franca dans ces différents cabinets soit celle du DG.

Au fond, le problème est comme le posait le Docteur Charles Ateba Eyene ,celui de savoir pourquoi l'on est jamais informé des recrutements dans ces structures para publiques et

Comment s'y retrouve t-on ?

La réponse, nous la connaissons tous .

Les sociétés para publiques sont en réalité des chasses gardées de quelques privilégiés de la République.

Ils y envoient oncles, nièces, tantes , neveux , cousines , copines et rejetons pour se bâtir une carrière facile car il est bien connu que malgré la faible rentabilité des dites structures , les salaires ici sont des plus mirobolants.

Un exemple.

Un professeur des Lycées (Bac + 5) qui gagne 200.000 FCFA pourrait tomber des nues face à un Bachelier recruté à la SNH qui se retrouve à 500.000 FCFA le mois.

Un titulaire de Probatoire en service à la SCDP qui gagne 180.000 FCFA n'a rien à envier à un cadre contractuel d'administration recruté lors des 25 mille diplômés dans la fonction publique avec un niveau Maîtrise qui gagne après 10 ans de service 180.000 FCFA.

Un jeune assistant d'université niveau Doctorat qui gagne 300.000 FCFA ne pourrait cirer les chaussures d'un chef Service titulaire d'une licence à L'ART qui gagne 700.000 Fcfa.

Les exemples sont nombreux.

Il faut travailler à l'instauration d'une justice sociale qui définit pour tous et chacun, les critères d'ascension sociale à partir du mérite...

Laisser prospérer dans la mémoire collective l'idée selon laquelle l'on ne peut émerger que par affinités filiale, matrimoniale, communautariste , sociologique etc contribuent à nourrir des frustrations qui peuvent un jour, si rien est fait, s'exprimer par la vio-lence !

Repose en Paix Dr. Charles Ateba Eyene
